



**Pas de bébés  
à la consigne !**

**pour une réforme qui remette à l'endroit  
l'accueil de la Petite Enfance !**

## Lettre aux parents (octobre 2023)

**Madame, Monsieur,**

Vous le savez, les tout-petits ont besoin de beaucoup d'attention et de disponibilité pour grandir tranquillement, expérimenter le monde, pour devenir demain des adultes autonomes et épanouis.

**Un récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)** a démontré que les conditions d'accueil se sont extrêmement dégradées dans beaucoup de crèches et que dans bien des cas nous ne disposons plus de la meilleure disponibilité pour vos enfants et pour répondre à votre attente.

**Des nouvelles ordonnances et décrets ont réformé tout le secteur de la petite enfance** en 2021 et comportent les dispositions suivantes :

- un taux d'encadrement dans les établissements collectifs (crèches...) qui ne s'améliore pas alors qu'il est parmi les moins favorables parmi les pays de l'OCDE, de même concernant le taux des professionnels les plus qualifiés alors que la Commission des 1000 premiers jours a proposé de véritables avancées sur ces deux aspects ;
- des possibilités d'accueil en surnombre tous les jours de la semaine pendant la plus grande partie de la journée : un établissement de 20 places pourrait accueillir jusqu'à 23 enfants, pour 40 places jusqu'à 46 enfants et pour 60 places jusqu'à 69 enfants ;
- une surface d'accueil par enfant dans les grandes villes de 5,5 m<sup>2</sup> alors que tous les acteurs s'accordent sur la nécessité d'au moins 7 m<sup>2</sup> pour assurer des conditions de jeu et de vie favorables au développement des jeunes enfants ;
- une augmentation de la capacité d'accueil des micro-crèches à 12 enfants, au lieu de 10 aujourd'hui, alors qu'elles fonctionnent avec des dérogations importantes par rapport aux autres établissements, par exemple concernant les qualifications professionnelles ;
- certaines mesures pourtant favorables à la qualité, comme la généralisation des temps de réflexion sur les pratiques professionnelles, ne sont adoptées qu'à minima : ½ heure par mois par professionnelle !

**Un dernier texte, paru en 29 juillet 2022 permet même**, au prétexte d'une pénurie de professionnel.les qui s'aggrave, que des personnes sans aucun diplôme ni expérience auprès de jeunes enfants, au terme d'un simple parcours d'intégration de moins d'un mois, puissent être recrutées en crèche.

**Par contre la formation continue** proposée aux professionne.le.s, assistantes maternelles ou en établissement, reste tout à fait insuffisante, les possibilités de promotion professionnelle très difficile pour les moins qualifié.e.s.

**Quant au reste à charge pour les familles** aux faibles revenus, il demeure toujours défavorable pour celles recourant à une assistante maternelle.

**Mesure après mesure, le gouvernement remet en cause la qualité d'accueil<sup>1</sup>** de vos enfants et son projet de "service public de la petite enfance" n'est pas à la hauteur.

**Un véritable service public de la petite enfance devrait garantir :**

- l'universalisme : un accueil pour tous les enfants et tous les parents sans distinction,
- l'accessibilité à tous sur l'ensemble du territoire quel que soit l'endroit où l'on habite,
- la gratuité comme l'est l'école maternelle : bénéficiant dans un premier temps aux familles vivant sous le seuil de pauvreté puis étendue progressivement à tous,
- la qualité d'accueil<sup>1</sup>.

**Nous voulons pouvoir aujourd'hui comme demain :**

- accueillir l'enfant et ses parents avec attention et respect,
- prendre le temps d'une relation individualisée avec l'enfant,
- être formé-e et disposer des compétences appropriées (éducation, éveil, sécurité affective, maternage, soin, alimentation, hygiène, etc.),
- organiser les réunions indispensables à la réflexion sur le travail de l'équipe,
- répondre aux besoins spécifiques des enfants et de leurs parents rencontrant des situations particulières : handicap ou maladies chroniques, difficultés sociales, psychologiques ou économiques, recherche de solutions pour les besoins en horaires atypiques,...

**Le collectif « Pas de bébés à la consigne » a adressé au gouvernement [des propositions pour rétablir la qualité d'accueil et lutter contre la pénurie de professionnelles](#) afin d'ouvrir les centaines de milliers de places nécessaires pour accueillir tous vos enfants.**

**C'est ensemble que nous sauvegarderons la qualité d'accueil des enfants, leur épanouissement, leur sécurité affective et physique**

**Nous vous appelons à participer avec nous  
à la journée de grève et de manifestations le 19 octobre 2023  
pour remettre à l'endroit l'accueil de la petite enfance**

cf. sur [www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com) et sur <https://fr-fr.facebook.com/pasdebebesalaconsigne/>  
et sur <https://www.instagram.com/pasdebebesalaconsigne/?hl=fr>

[pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr](mailto:pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr)

<sup>1</sup> Concernant la notion de qualité des modes d'accueil, selon de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger, celle-ci est liée à un ensemble de critères prenant en compte : les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le respect des rythmes spécifiques des tout-petits, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, l'implication des parents, la sensibilité du personnel aux intérêts et aux besoins des enfants, la stabilité du personnel, l'adéquation des locaux, le sens que trouvent les personnels dans leur travail et leur accord avec les objectifs et les méthodes du travail, ainsi que des temps de réflexion réguliers sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée. A ce sujet cf. l'ouvrage *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale ?* par Agnès Florin Editions Eres. <http://www.editionseres.com/resultat.php?ld=2045>

